

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 21/11/2000

La commission a adopté le projet de recommandation pour la deuxième lecture (conformément à la procédure de codécision) de Paul LANNOYE (Verts/ALE, B) modifiant la position commune du Conseil. Il réintroduit l'amendement déposé en première lecture demandant l'exclusion de l'alginate de sodium (E 401) - utilisé pour prévenir le blanchissement et le ramollissement des carottes pelées - de la liste des additifs alimentaires autorisés. La commission souligne que le consommateur risque d'être induit en erreur, la denrée apparaissant plus fraîche qu'elle ne l'est en réalité, et que l'alginate de sodium risque de présenter un effet laxatif.